

EXTRAIT DE REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille dix-neuf, le 18 Mars à seize heures, le comité syndical du pôle d'équilibre territorial et rural du Grand Beauvaisis, s'est réuni au siège de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, sous la Présidence de Mme Caroline Cayeux.

Etaient présents :

Monsieur BATOT Patrick, Madame BORGEO Martine, Monsieur BOURLEAU Aymeric, Monsieur CAUWEL Jean, Madame CAYEUX Caroline, Monsieur COTEL Jacques, Monsieur DEVAMBEZ Gérard, Monsieur DEVILLERS Dominique, Monsieur DOR Jean-Louis, Monsieur DORIDAM Jacques (suppléant de M. PIA Franck), Monsieur DUDA Jean-Michel, Monsieur DUFOUR Jean-François, Monsieur DURAND Dominique, Monsieur LEVASSEUR Alain, Monsieur MICHELINO Pierre, Madame SABBAGH Catherine, Monsieur VASSELLE Alain (suppléant de Monsieur TRIBOUT Eric), Monsieur VERBEKE Pascal.

Pouvoirs : Monsieur TRIBOUT Eric a donné pouvoir à Monsieur VASSELLE Alain, M. PIA Franck a donné pouvoir à Monsieur DORIDAM Jacques.

M. BOURLEAU AYEMRIC a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 18

1- INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL

Conformément à l'arrêté préfectoral du 25 janvier 2019 susmentionné, la composition du pôle d'équilibre territorial et rural du Grand Beauvaisis, a été arrêtée à 19 délégués titulaires et 19 délégués suppléants répartis comme suit :

Membres fondateurs	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Communauté d'agglomération du Beauvaisis	8	8
Communauté de communes du Pays de Bray	3	3
Communauté de communes de l'Oise Picarde	4	4
Communauté de communes de la Picardie Verte	4	4

Il est procédé à l'appel nominal des élus :

Communauté d'agglomération du Beauvaisis

Délégués titulaires		
NOM Prénom	Date de naissance	
Madame CAYEUX Caroline	01/11/1948	Présent/Absent
Madame LEJEUNE Béatrice	18/09/1966	Présent/Absent
Monsieur DEVILLERS Dominique	06/10/1948	Présent/Absent
Monsieur PIA Franck	24/10/1961	Présent/Absent
Monsieur HEDIN Gérard	06/10/1940	Présent/Absent

Monsieur DUFOUR Jean-François	06/06/1958	Présent/Absent
Monsieur BOURLEAU Aymeric	18/04/1981	Présent/Absent
Monsieur CHRISTIAENS Robert	28/02/1938	Présent/Absent

Délégués suppléants		
NOM Prénom	Date de naissance	
Monsieur BRACQUART Jean-Luc	30/05/1948	Présent/Absent
Monsieur LOCQUET Charles	17/01/1969	Présent/Absent
Monsieur MICHELINO Pierre	06/08/1951	Présent/Absent
Monsieur LEFEVRE Laurent	13/01/1958	Présent/Absent
Monsieur NARZIS Gregory	28/01/1980	Présent/Absent
Monsieur GAMBLIN Frédéric	18/08/1984	Présent/Absent
Monsieur DORIDAM Jacques	09/02/1955	Présent/Absent
Monsieur DUTHOIT André	05/10/1946	Présent/Absent

Communauté de communes du Pays de Bray

Délégués titulaires		
NOM Prénom	Date de naissance	
Monsieur LEVASSEUR Alain	28/09/1947	Présent/Absent
Madame BORGEOU Martine	07/05/1954	Présent/Absent
Monsieur BATOT Patrick	16/04/1953	Présent/Absent

Délégués suppléants		
NOM Prénom	Date de naissance	
Monsieur TOMBOIS Patrice	04/01/1950	Présent/Absent
Monsieur PLEE Gérard	28/05/1952	Présent/Absent
Monsieur DUDA Jean-Michel	29/07/1953	Présent/Absent

Communauté de communes de l'Oise Picarde

Délégués titulaires		
NOM Prénom	Date de naissance	
Monsieur COTEL Jacques	23/07/1943	Présent/Absent
Madame SABBAGH Catherine	29/11/1953	Présent/Absent
Monsieur CAUWEL Jean	06/05/1955	Présent/Absent
Monsieur TRIBOUT Eric	16/02/1963	Présent/Absent

Délégués suppléants		
NOM Prénom	Date de naissance	
Madame CORDIER Nicole	12/02/1948	Présent/Absent
Monsieur VAN VYNCKT Dominique	22/03/1960	Présent/Absent
Monsieur VASSELE Alain	27/06/1947	Présent/Absent
Monsieur PYPE Denis	26/03/1971	Présent/Absent

Communauté de communes de la Picardie Verte

Délégués titulaires		
NOM Prénom	Date de naissance	
Monsieur DOR Jean-Louis	07/07/1947	Présent/Absent
Monsieur DEVAMBEZ Gérard	14/03/1951	Présent/Absent
Monsieur DURAND Dominique	09/01/1970	Présent/Absent
Monsieur VERBEKE Pascal	19/10/1970	Présent/Absent

Délégués suppléants		
NOM Prénom	Date de naissance	
Monsieur BOUCHART Lionel	05/08/1947	Présent/Absent
Monsieur PERIMONY Patrick	10/05/1956	Présent/Absent
Monsieur GILLES Thierry	21/11/1966	Présent/Absent
Monsieur BAUDART Roger	05/01/1947	Présent/Absent

La Présidente déclare que :

- Les délégués titulaires et suppléants du pôle d'équilibre territorial et rural du Grand Beauvaisis dont le nom vient d'être cité sont installés dans leur fonction.
- Conformément à l'article L.5211-9, « à partir de l'installation de l'organe délibérant jusqu'à l'élection du Président, les fonctions de Président sont assurées par le doyen d'âge »
- Le rôle de secrétaire de séance est confié au délégué le plus jeune : Aymeric BOURLEAU

2- ELECTION DU PRESIDENT

Conformément à l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui précise que « à partir de l'installation de l'organe délibérant et jusqu'à l'élection du Président, les fonctions de Président sont assurées par le doyen d'âge », il est procédé à l'élection du Président sous la présidence de M. JACQUES COTEL.

Etait candidate : Madame CATHERINE SABBAGH

Nombre de votants : 18

Madame CATHERINE SABBAGH ayant obtenu la majorité absolue avec 18 voix est élue Président du Pôle d'Equilibre Territorial du Grand Beauvaisis.

3 – ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

L'article 10 des statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Beauvaisis précise que « le comité syndical élit parmi ses membres, le bureau du pôle du Grand Beauvaisis composé du Président et de 4 Vice-Présidents ». Conformément à cet article, il est donc procédé à l'élection de 4 vice-présidents.

En application de l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les vice-présidents sont successivement élus selon le même mode de scrutin et selon les mêmes conditions de quorum que pour le Président (scrutin secret, à la majorité absolue aux 2 premiers tours et relative au troisième).

ELECTION DU 1^{er} VICE-PRESIDENT

Etait candidat : M. DOMINIQUE DEVILLERS

Nombre de votants : 18

M. DEVILLERS obtenant la majorité absolue est proclamé 1^{er} vice-président(e).

ELECTION DU 2^{ème} VICE-PRESIDENT

Etait candidat : M. JEAN LOUIS DOR

Nombre de votants : 18

M. JEAN LOUIS DOR obtenant la majorité absolue est proclamé 2^{ème} vice-président(e).

ELECTION DU 3^{ème} VICE-PRESIDENT

Etait candidat : Mme MARTINE BORGOO

Nombre de votants : 18

Mme MARTINE BORGOO obtenant la majorité absolue est proclamé 3^{ème} vice-président(e).

ELECTION DU 4^{ème} VICE-PRESIDENT

Etait candidat : M. JACQUES COTEL

Nombre de votants : 18

M. JACQUES COTEL obtenant la majorité absolue est proclamé 4^{ème} vice-président(e).

4- FRAIS DE DEPLACEMENT LIES A L'EXERCICE DU MANDAT DE DELEGUE SYNDICAL

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide qu'en application de la réglementation en vigueur, les élus qui ne bénéficient pas d'une indemnité de fonction peuvent être remboursés de leurs frais de déplacement lorsque les réunions liées à leur mandat de conseiller syndical se déroulent hors du périmètre du Pôle d'Equilibre Territorial du Grand Beauvaisis.

5- CREATION D'UN POSTE DE DIRECTEUR

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de l'Oise en date du 25 janvier 2019 portant création du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Beauvaisis

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité de créer les postes nécessaires au bon fonctionnement du syndicat.

La présidente du Comité Syndical propose la création d'un emploi permanent à temps complet (35/35^e), à compter du 1^{er} avril 2019, pour l'exercice des fonctions de **Directeur du PÉTR du Grand Beauvaisis**.

Après en avoir Délibéré, le comité Syndical approuve à l'unanimité des suffrages exprimés avec une abstention de :

- **ADOPTER** la proposition de Madame la Présidente,
- **INSCRIRE** au budget les crédits correspondants,

6- CREATION D'UN POSTE DE DE GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de l'Oise en date du 25 janvier 2019 portant création du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Beauvaisis

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité de créer les postes nécessaires au bon fonctionnement du syndicat.

La présidente du Comité Syndical propose la création d'un emploi permanent à temps complet (35/35^e), à compter du 1^{er} avril 2019, pour l'exercice des fonctions de **Gestionnaire administratif du Grand Beauvaisis**.

Après en avoir Délibéré, le comité Syndical approuve à l'unanimité des suffrages exprimés avec une abstention de :

- **ADOPTER** la proposition de Madame la Présidente,
- **MODIFIER** le tableau des effectifs,
- **INSCRIRE** au budget les crédits correspondants,

7- ADOPTION D'UN BUDGET PRIMITIF

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343-2, l'instruction budgétaire et comptable M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 25 janvier 2019 portant création du Pôle d'Equilibre Territorial du Grand Beauvaisis et vu la délibération actant l'installation du PETR du Grand Beauvaisis en date du 18 mars 2019.

La Présidente propose aux membres du Comité syndical de :

- ❖ **VOTER** le budget primitif 2019, présenté, par nature, chapitre par chapitre tel que décrit ci-dessous :

Section de fonctionnement			
Chapitres budgétaires	Dépenses de fonctionnement	Chapitres budgétaires	Recettes de fonctionnement
Chapitre n°011 : charges à caractère général	164 364,50	Chapitre n°74 : dotations et participations	231 371,78
Chapitre n°012 : charges de personnel	109 907,28	Chapitre n°77 : Produits exceptionnels	50 000,00
Chapitre n°023 Virement à la section d'investissement	7 100,00	-	-
TOTAL avec 002	281 371,78	-	281 371,78
Section d'investissement			
Chapitres budgétaires	Dépenses d'investissement	Chapitres budgétaires	Recettes d'investissement
Chapitre n°21 : Immobilisations corporelles	8 500,00	Chapitre n°10 : Dotations, fonds divers et réserves	1 400,00
-	-	Chapitre n°21 : Virement de la section de fonctionnement	7 100,00
TOTAL	8 500,00	-	8 500,00

Après en avoir Délibéré, le comité Syndical approuve à l'unanimité le rapport ci-dessus.

6- APPEL A COTISATION AUX MEMBRES DU PETR

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de l'Oise en date du 25 janvier 2019 portant création du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Beauvaisis, vu La ratification du budget primitif 2019 du PETR qui prévoit pour la participation des membres, une cotisation pour un montant total de 88.332,81 €

Considérant L'article 14 des statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Beauvaisis précise que « la contribution est exprimée pour tous les membres en euros / habitant (selon le dernier recensement de l'Insee). Cette contribution est fixée chaque année lors de l'établissement et du vote du budget primitif. ».

La Présidente rappelle qu'au regard du dernier recensement de la population de l'Insee au premier Janvier 2019, le nombre d'habitants par commune adhérente à une intercommunalité membre du PETR du Grand Beauvaisis, est réparti comme suit :**PETR du Grand Beauvaisis** composé de 216 communes // représentant 178 812 habitants
soit une cotisation par habitant de 0.49€ / habitant

Considérant La population de chaque EPCI, la part relative à la population totale du périmètre du PETR du Grand Beauvaisis et réparti comme suit :

Communauté d'Agglomération de Beauvais :

composée de 53 communes // représentant 104 563 habitants
part relative à la population totale du PETR Grand Beauvaisis : 58,48 / 100ème
soit une cotisation pour l'année 2019 de 51.653,94 €

Communauté de communes du Pays de Bray :

composée de 23 communes // représentant 18 731 habitants
part relative à la population totale du PETR Grand Beauvaisis : 10,48/100ème
soit une cotisation pour l'année 2019 de 9.253,08 €

Communauté de communes de l'Oise Picarde :

composée de 52 communes // représentant 21 753 habitants
part relative à la population totale du PETR Grand Beauvaisis : 12,17/100ème
soit une cotisation pour l'année 2019 de 10.745,94 €

Communauté de communes de la Picardie Verte :

composée de 88 communes // représentant 33 765 habitants
part relative à la population totale du PETR Grand Beauvaisis : 18,88/100ème
soit une cotisation pour l'année 2019 de 16.659,85 €

Après en avoir Délibéré, le comité Syndical approuve à l'unanimité de.

- **ADOPTER** la proposition de cotisation d'un montant de 0.49 € / habitant
- **APPELER** la cotisation à chacun des EPCI membre du PETR tel que décrit ci-dessus

Après en avoir Délibéré, le comité Syndical approuve à l'unanimité le rapport ci-dessus.

La séance est levée à 17 heures 30

Pour extrait conforme,

La Présidente,

Catherine SABBAGH